

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal

du 5 octobre 2023

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	23	5	1

Le 5 octobre 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 29 septembre 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M^{me} Stéphanie FUCHS — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Francine PEDRO donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET
M. Pierre HAGEMAN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M. Éric FLESSELLES donne pouvoir à M. Claude MAZARS
M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M. François CULEUX
M. Bruno AFONSO donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

Absente non excusée : M^{me} Salima GUENINECHE

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Nicolas SERERO, qui effectue la lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 lequel est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

M. Jean-François PÉRON a adressé une lettre de démission du Conseil municipal en date du 2 octobre dernier.

Cette démission a été acceptée et transmise à Monsieur le Préfet par courrier le même jour.

De ce fait, Madame Salima GUENINECHE suivante sur la liste « Priorité Gournay » siège au sein du Conseil municipal de façon immédiate et a été conviée à cette séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

Délibération N° 2023-48 - Complément de subvention attribuée à deux associations gournaysiennes ;

ÉDUCATION JEUNESSE

Délibération N° 2023-49 - Modification du règlement de fonctionnement des stages adolescents et des séjours de vacances ;

SPORT/CULTURE/ÉVÉNEMENTIEL

Délibération N° 2023-50 - Subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose ;

Délibération N° 2023-51 - Règlement de la Micro-Folie de GOURNAY-SUR-MARNE ;

CADRE DE VIE

Délibération N° 2023-52 - Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal arrêté lors du Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est le 11 juillet 2023 ;

MUNICIPALITÉ

Rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de Monsieur le Maire : finances (Article L 2122-22 du CGCT).

Rendu compte d'opérations dans le cadre de la délégation de Monsieur le Maire (Article L 2122.22 du CGCT) - Signature de divers marchés, accords-cadres et avenants entre Mai 2023 et Août 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération N° 2023-48 : OBJET : COMPLÉMENT DE SUBVENTION ATTRIBUÉE À DEUX ASSOCIATIONS GOURNAYSIENNES

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Au regard de son engagement auprès des associations de la Ville, la Municipalité en date du 6 avril leur a accordé par délibération n° 2023-27 un soutien financier par le biais d'une subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Cependant, la Ville s'était engagée à leur apporter une aide financière supplémentaire au regard de leur projet et/ou difficulté.

Deux associations ont sollicité la Mairie pour une demande de subvention complémentaire suite à l'organisation de projets pour un montant total de 2 815 €, à savoir :

- 1 415 € à l'AVAEG pour l'organisation du Marché de Noël,
- 1 400 € à l'Académie des Arts pour la participation à la sécurité du Salon d'automne, démonstrations d'artistes et spectacles pour les élèves de nos écoles.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Claude MAZARS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1^{er} : **DÉCIDE** d'allouer un complément de subvention aux associations de Gournay-sur-Marne, réparti comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
AVAEG	1 415 €	Organisation du Marché de Noël
Académie des Arts	1 400 €	Participation à la sécurité du salon d'Automne, démonstrations d'artistes et spectacles pour les élèves de nos écoles.

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité

SUFFRAGES EXPRIMÉS	28
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0